

Etats financiers annuels de SICAV

MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV

MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Tunisie Audit & Conseil représenté par Mr. Lamjed BEN MBAREK.

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2014 (Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
AC 1 - Portefeuille-titres	4-1-1	12 562 012	12 048 325
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		668 282	380 879
b - Obligations et valeurs assimilées		11 893 730	11 667 446
c - Autres valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-1-2	4 322 156	2 651 505
a - Placements monétaires		3 009 729	2 432 797
b - Disponibilités		1 312 427	218 708
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-
b - titres de créance échus		-	-
AC 4 - Autres actifs	4-1-3	12	1 997
a - Débiteurs divers		12	1 997
b - Immobilisations nettes		-	-
TOTAL ACTIF		16 884 180	14 701 827
 <u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-1-4	23 472	26 473
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-1-5	18 099	15 553
TOTAL PASSIF		41 571	42 026
 <u>ACTIF NET</u>			
CP 1 - Capital	4-1-6	16 253 447	14 130 806
CP 2 - Sommes distribuables		589 162	528 995
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		111	63
b - Sommes distribuables de l'exercice	4-1-7	589 051	528 932
ACTIF NET		16 842 609	14 659 801
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		16 884 180	14 701 827

ÉTAT DE RÉSULTAT ARRETE AU 31 Décembre 2014
(Unité : en D.T.)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-2-1	571 979	595 744
a – Dividende		-	-
b - Revenus des obligations et autres valeurs assimilées		571 979	595 744
c - Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-2-2	108 099	136 573
a - Revenus des bons de trésor		-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-
c - Revenus des certificats de dépôt		65 514	93 955
d - Intérêts sur comptes courants		1 565	-
e - Revenu des autres placements monétaires		41 020	42 618
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		680 078	732 317
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-2-3	(108 247)	(73 205)
REVENU NET DES PLACEMENTS		571 831	659 112
CH 2 - Autres charges	4-2-4	(31 720)	(34 196)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		540 111	624 916
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		48 940	(95 984)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		589 051	528 932
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(48 940)	95 984
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		(22 398)	(52 064)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(24 287)	(115 468)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1 972	65 632
Frais de négociation de titres		(83)	(2 228)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		517 713	572 852

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 Décembre 2014

(Unité : en D.T.)

31/12/2014 31/12/2013

AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT

517 713 572 852

DES OPERATIONS D'EXPLOITATION

a - Résultat d'exploitation	540 111	624 916
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(24 287)	(115 468)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 972	65 632
d - Frais de négociation de titres	(83)	(2 228)

AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

(485 899) (605 529)

AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL

2 150 994 (1 259 601)

a – Souscriptions

33 332 385 46 728 647

- Capital	31 771 500	44 395 700
- Régularisation des sommes non distribuables	478 901	811 000
- Régularisation des sommes distribuables	1 081 984	1 521 947

b – Rachats

(31 181 391) (47 988 248)

- Capital	(29 657 900)	(45 619 100)
- Régularisation des sommes non distribuables	(447 462)	(826 882)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 076 029)	(1 542 266)

VARIATION DE L'ACTIF NET	2 182 808	(1 292 278)
---------------------------------	------------------	--------------------

AN 4 - ACTIF NET

a- en début de l'exercice	14 659 801	15 952 079
b - en fin de l'exercice	16 842 609	14 659 801

AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS

a- en début de l'exercice	139 111	151 345
b - en fin de l'exercice	160 247	139 111

VALEUR LIQUIDATIVE	105,104	105,382
---------------------------	----------------	----------------

AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	3,34%	3,29%
---------------------------------	--------------	--------------

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation de Millenium Obligataire SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 Aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. Référentiel comptable :

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société **Millenium Obligataire SICAV** et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Évaluation des titres OPVCM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3. Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et les valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 Décembre 2014 ou par rapport à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

4.1. Notes explicatives du bilan

4-1.1 Portefeuille-titres :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 Décembre 2014 à **12.562.012** dinars, détaillé comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2000	142 860	143 787	0,85%
BTK 2012-1 B	8000	571 440	575 149	3,41%
EO ATL 2013-1	10000	1 000 000	1 037 856	6,15%
EO ATL 2014-1	4000	400 000	418 560	2,48%
EO BTE 2009	100	5 000	5 062	0,03%
EO BTE 2009	4900	242 550	246 751	1,46%
EO BTE 2009	100	5 000	5 062	0,03%
EO BTE 2011	5500	550 000	574 023	3,40%
EO CIL 2010/1	3350	67 000	68 195	0,40%
EO CIL 2010/2	5000	100 000	100 695	0,60%
EO CIL 2014/2	5000	500 000	501 749	2,97%
EO HL 2013/1	5000	400 000	413 853	2,45%
EO HL 2013/2	2000	200 000	209 438	1,24%
EO MEUBLATEX 2010-B	1500	90 000	92 663	0,55%
EO MODERN LEASING 2012	3000	300 000	313 548	1,86%
EO PANOBOIS 2007-C	500	10 000	10 379	0,06%
EO TL2011-3	6000	360 000	375 556	2,22%
EO UBCI 2013	5000	500 000	515 873	3,06%
EO UIB 2009/1	1000	75 000	76 616	0,45%
EO UIB 2009/1	100	7 500	7 662	0,05%
EO UIB 2009/1	100	7 500	7 662	0,05%
EO UIB 2009/1	870	65 250	66 656	0,39%
ES ATL 2008	2000	160 000	163 240	0,97%
TOTAL		5 759 100	5 930 035	35,12%
FCC				
FCC-BIAT-CREDIMMO 1-P2 15/02/2015	300	123 353	124 142	0,74%
FCC-BIAT-CREDIMMO 2-P301	300	300 000	302 076	1,79%
TOTAL		423 353	426 218	2,52%

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif
BTA				
B0316	100	103 530	104 015	0,62%
B0319	500	521 500	526 888	3,12%
B0319	100	104 330	105 400	0,62%
B0319	100	104 030	105 273	0,62%
B0319	290	295 887	303 112	1,80%
B0319	300	306 240	313 634	1,86%
B0319	300	306 390	313 705	1,86%
B0319	300	306 540	313 775	1,86%
B0319	300	306 690	313 845	1,86%
B0319	210	214 788	219 741	1,30%
B0319	80	78 464	81 572	0,48%
B0717	475	529 625	504 529	2,99%
B0717	1500	1 585 500	1 593 779	9,44%
B0822	300	288 000	297 007	1,76%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	382 098	2,26%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	37 733	0,22%
BTA-6.90% MAI22	20	20728	21371,021	0,13%
TOTAL		5 489 502	5 537 477	32,80%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		11 671 955	11 893 730	70,44%
TITRES OPCVM		609 212	668 282	3,96%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	4700	476 212	476 871	2,82%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	133	133 000	191 411	1,13%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		12 281 167	12 562 012	74,40%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres » sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>Courus</u> <u>Nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2013	11 759 139	319 289	(30 104)	12 048 325	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	1 160 000			1 160 000	
Part des fonds communs de créance	570 538			570 538	
Bons du trésor assimilables	99 192			99 192	
Titres OPCVM	778 894			778 894	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(959 710)			(959 710)	
Annuités Part des fonds communs de créance	(622 177)			(622 177)	
Cession Bons du trésor assimilable	0			0	
Cession titres OPCVM	(504 710)			(504 710)	1 972
* Variations des + ou (-) values potentiel/titres			(24 287)	(24 287)	
* Variations des intérêts courus		15 947		15 947	
Soldes au 31 décembre 2014	12 281 166	335 236	(54 391)	12 562 012	1 972

4-1.2 Placements monétaires et disponibilités :

Cette rubrique présente un solde de **4.322.156** dinars au 31 Décembre 2014, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES				
CERTIFICAT DE DEPOT		2 497 264	2 509 554	14,86%
ATTIJARI BANK 09/01/15	1	998 817	999 053	5,92%
CD BTE 04/01/15	1	998 447	999 534	5,92%
CD BTE 18/08/15	1	500 000	510 967	3,03%
AUTRES PLACEMENTS MONETAIRES		500 000	500 175	2,96%
CP BIAT 24-03-2015	500	500 000	500 175	2,96%
TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES		2 997 264	3 009 729	17,83%
DISPONIBILITES		1 312 427	1 312 427	7,77%
TOTAL GÉNÉRAL		4 309 691	4 322 156	25,60%

4-1.3 Autres actifs :

Ce poste présente au 31.12.2014 un solde de **12** dinars contre **1.997** dinars au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Autres débiteurs RAS SUR BTA	-	1 985
Autres débiteurs RAS SUR EO	12	12
Total	12	1 997

4-1.4. Opérateurs créditeurs :

Ce poste présente au 31.12.2014 un solde de **23.472** dinars contre **26.473** dinars au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Dépositaire	347	4 169
Gestionnaire	23 125	22 304
Total	23 472	26 473

4-1.5 Autres créditeurs divers :

Ce poste présente au 31.12.2014 un solde de **18.099** dinars contre **15.553** dinars au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Impôts à payer	1 075	1 052
Commissaire aux comptes	14 673	12 500
CMF (redevance & Publication)	2 305	1 973
Charges à payer	46	28
Total	18 099	15 553

4-1.6. Capital Social :

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

Capital au 31 Décembre 2013

Montant (En nominal)	13 911 100	D
Nombre de titres	139 111	
Nombre d'actionnaires	963	

Souscriptions réalisées

Montant (En nominal)	31 771 500	D
Nombre de titres émis	317 715	
Nombre d'actionnaires nouveaux	233	

Rachat effectués

Montant (En nominal)	-29 657 900	D
Nombre de titres rachetés	-296 579	
Nombre d'actionnaires sortant	277	

Capital au 31 Décembre 2014

Montant (En nominal)	16 024 700	D
Nombre de titres	160 247	
Nombre d'actionnaires	919	

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

Capital social en nominal au 31 Décembre 2014	16 024 700
Sommes non distribuables (*)	9 041
Résultat non distribuable de l'exercice clos	219 706
Capital au 31 Décembre 2014	16 253 447

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(24 287)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 972
Frais de négociation de titres	(83)
Résultat non distribuable de l'exercice :	(22 398)
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	478 901
Régularisation des S.N.D sur rachats	(447 462)
Régularisation des S.N.D	31 439
<u>Sommes non distribuables</u>	9 041

4-1.7. Sommes distribuables de l'exercice :

Le total de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 589.051 dinars contre 528.932 dinars à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Résultat d'exploitation	540 111	624 916
Régularisation du résultat d'exploitation	48 940	(95 984)
Sommes distribuables de l'exercice	589 051	528 932

4.2. Note explicatives de l'état de résultat :

4-2.1. Revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **571.979DT** au 31 Décembre 2014 contre **595.744** DT au 31 Décembre 2013 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	571 979	595 744
Total	571 979	595 744

4-2.2. Revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à **108.099** DT contre **136.573** DT à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Revenus des certificats de dépôt	65 514	93 955
Revenus des comptes de dépôt	1 565	-
Revenus des autres placements monétaires	41 020	42 618
Total	108 099	136 573

4-2-3.Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à **108.247** DT contre **73.205** DT à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du dépositaire	16 965	18 678
Rémunération du gestionnaire	91 282	54 527
Total	108 247	73 205

4-2-4.Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2014 à **31.720**dinars contre **34.196** dinars à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération commissaire aux comptes	14 000	14 000
Redevance CMF	15 472	17 319
Publicité et publications	654	653
Agios et frais bancaires	71	843
Impôts et taxes	1 523	1 381
Total	31 720	34 196

4-3. Autres informations :

4-3-1. Données par action et ratios pertinents :

Données par action :	DU	DU	DU	DU
	01/01/2014	01/01/2013	01/01/2012	01/01/2011
	AU	AU	AU	AU
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des placements	4,244	5,264	4,492	4,469
Charges de gestion des placements	(0,676)	(0,526)	(0,638)	(0,644)
Revenus nets des placements	3,568	4,738	3,854	3,825
Autres charges	(0,198)	(0,246)	(0,216)	(0,222)
Résultat d'exploitation (1)	3,370	4,492	3,639	3,603
Régularisation du résultat d'exploitation	0,305	(0,690)	(0,138)	(0,142)
Sommes distribuables de l'exercice	3,676	3,802	3,501	3,460
Variation des plus (ou moins) valeurs potent./titres	(0,152)	(0,830)	(0,115)	(0,114)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,012	0,472	(0,083)	(0,027)
Frais de négociation de titres	(0,001)	(0,016)	(0,004)	(0,015)
Plus (ou moins) valeurs/titres et frais de négociat. (2)	(0,140)	(0,374)	(0,203)	(0,156)
Résultat net de l'exercice (1+2)	3,231	4,118	3,436	3,447
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,140)	(0,374)	(0,203)	(0,156)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,014)	0,053	0,011	(0,005)
Somme non distribuable de l'exercice	(0,154)	(0,321)	(0,192)	(0,161)
Distribution de dividendes	3,802	3,501	3,462	3,730
Valeur liquidative	105,104	105,382	105,402	105,555
Actif net moyen	15 455 027	17 298 761	16 591 844	15 828 972
Ratio de gestion des placements				
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	0,70%	0,42%	0,58%	0,58%
Autres charges/ Actif net moyen	0,21%	0,20%	0,20%	0,20%
Résultat distribuable de l'ex.. / Actif net moyen	3,49%	3,61%	3,32%	3,26%

4-3-2. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

La gestion du portefeuille titres de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- ✓ De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 DT
- ✓ De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net
- ✓ Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net

RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société «**Millenium Obligataire SICAV**» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «**Millenium Obligataire SICAV**» comprenant le bilan au 31 Décembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **16.842.609** pour un capital de **16.253.447** Dinars et une valeur liquidative égale à **105.104** Dinars par action.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation durisque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserves

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession et d'usage, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

De ce fait, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 avril 2015

Le commissaire aux comptes :

Tunisie Audit & Conseil

Lamjed Ben Mbarek

RAPPORT SPECIAL

En application des articles 200 nouveau et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2014 :

La convention de gestion conclue le 28 Juin 2001 avec la **Compagnie Gestion et Finance « C.G.F »**, pour une période égale à une année renouvelable par tacite reconduction a fait l'objet d'un avenant qui a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 12 Juin 2013, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2014 et elle prévoit le paiement :

- D'une commission de gestion, au titre du service de gestion administrative et financière ainsi que de gestion du portefeuille, hors taxes, égale à 0,5% de l'actif net de **Millenium Obligataire SICAV**, payable trimestriellement et à terme échu. Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à **91.282** dinars T.T.C. Le compte gestionnaire présente au 31 Décembre 2014 un solde créditeur de **23.125DT**.
- D'une commission de courtage fixée à 0,04% hors taxes pour les transactions en bourse (négociation et enregistrement). Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à **83** dinars T.T.C.

B. Conventions et opérations nouvellement réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements de «**Millenium Obligataire SICAV** » envers ses dirigeants, conclus au cours de l'exercice 2014, et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 avril 2015
Le commissaire aux comptes :

Tunisie Audit & Conseil

Lamjed Ben Mbarek